

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 1 de 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Huile pour engrenages

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH  
Rue: Langgewann 101  
Lieu: D-67547 Worms  
Téléphone: +49 (0)6241 5906-0  
E-mail: info@rowe-oil.com  
Interlocuteur: Product Compliance  
E-mail: sdb@rowe-oil.com  
Internet: www.rowe-oil.com  
Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463  
Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Étiquetage particulier

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

| N° CAS | Substance                                    |          |          | Quantité    |
|--------|----------------------------------------------|----------|----------|-------------|
|        | N° CE                                        | N° Index | N° REACH |             |
|        | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) |          |          |             |
|        | Sulfurized alkenyl ester (polymer)           |          |          | 1 - < 2,5 % |
|        | Aquatic Chronic 3; H412                      |          |          |             |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO**

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 2 de 9

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Combustible. Non inflammable.  
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>),  
Produits de pyrolyse, toxique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 3 de 9

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

température maximale de stockage: 80 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile pour engrenages

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 4 de 9

### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| L'état physique: | Liquide         |
| Couleur:         | marron          |
| Odeur:           | caractéristique |
| Seuil olfactif:  | non déterminé   |

#### Testé selon la méthode

|                                                                              |                            |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Point de fusion/point de congélation:                                        | non déterminé              |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | non déterminé              |
| Inflammabilité:                                                              | Difficilement combustible. |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | non déterminé              |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | non déterminé              |
| Point d'éclair:                                                              | > 200 °C ASTM D 92         |
| Température d'auto-inflammation:                                             | non déterminé              |
| Température de décomposition:                                                | non déterminé              |
| pH-Valeur:                                                                   | non déterminé              |
| Viscosité cinématique:<br>(à 40 °C)                                          | ~ 220 mm²/s ASTM D 7042    |
| Hydrosolubilité:                                                             | pratiquement insoluble     |
| Solubilité dans d'autres solvants<br>non déterminé                           |                            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | non déterminé              |
| Pression de vapeur:                                                          | non déterminé              |
| Densité (à 15 °C):                                                           | ~ 0,929 g/cm³ ASTM D 7042  |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé              |
| Caractéristiques des particules:                                             | négligeable                |

### 9.2. Autres informations

#### Autres caractéristiques de sécurité

Point d'écoulement: -30 °C ASTM D 97

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO**

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 5 de 9

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune

**10.5. Matières incompatibles**

Comburant, Agent réducteur, Acide fort, Base forte.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produits de pyrolyse, toxique.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 6 de 9

### Autres informations

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance                          |                  |           |                                   |                                  |         |
|--------|------------------------------------|------------------|-----------|-----------------------------------|----------------------------------|---------|
|        | Toxicité aquatique                 | Dose             | [h]   [d] | Espèce                            | Source                           | Méthode |
|        | Sulfurized alkenyl ester (polymer) |                  |           |                                   |                                  |         |
|        | Toxicité aiguë pour les algues     | CE50r > 100 mg/l | 72 h      | Algae                             | Fournisseur précédent/Producteur |         |
|        | Toxicité aiguë pour les crustacés  | CE50 13 mg/l     | 48 h      | Daphnia magna (puce d'eau géante) | Fournisseur précédent/Producteur |         |
|        | Toxicité pour les algues           | NOEC 100 mg/l    | 3 d       | Algae                             | Fournisseur précédent/Producteur |         |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS | Substance                               |        |    |                                     |
|--------|-----------------------------------------|--------|----|-------------------------------------|
|        | Méthode                                 | Valeur | d  | Source                              |
|        | Évaluation                              |        |    |                                     |
|        | Sulfurized alkenyl ester (polymer)      |        |    |                                     |
|        | OECD TG 301 B                           | 35 %   | 28 | Fournisseur<br>précédent/Producteur |
|        | On a établi la dégradabilité inhérente. |        |    |                                     |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 7 de 9

### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO**

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 8 de 9

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la  
(les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**HIGHTEC SUNLUB® SYNTH CLP 220 ECO**

Révision: 02.02.2026

Code du produit: 49414

Page 9 de 9

**Abréviations et acronymes**

Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*